



Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

STA/LP/SF/BC/CD-200904-956

ARRÊTE N° ARR/2020/ST/228

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre **la pose de fourreaux et la création d'une chambre telecom à l'angle des 14 et 18 allée Gabert à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur.

ARRETONS

ARTICLE 1 : A partir du 20 septembre et ce, jusqu'au 10 octobre 2020, le stationnement sera interdit, au droit des travaux.

ARTICLE 2 : A partir du 20 septembre et ce, jusqu'au 10 octobre 2020, la circulation fera l'objet d'une restriction par demi chaussée et sera réglée par alternat manuel. La vitesse sera limitée à 30km/h

ARTICLE 3 : la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier et déviée sur le trottoir opposé.

ARTICLE 4 : Les travaux seront réalisés sans interruption et la mise en œuvre des remblais et finition idem à l'existant devra se faire obligatoirement dès la fin du présent arrêté sans attendre une campagne d'enrobés.

ARTICLE 5 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise GCELEC.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Sté Esterra et à l'entreprise GCELEC – Avenue Normandie Niemen – 62320 MONTIGNY EN GOHELLE.

Fait à HEM, le

- 5 SEP. 2020

**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint à l'aménagement, aux
travaux, à la voirie et au numérique.**

Laurent PASTOUR



Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



Standard mairie: 03 20 66 58 00 - Fax: 03 20 66 58 10 - www.ville-hem.fr